SYNDICAT MIXTE
AUZANCE, VERTONNE
ET COURS D'EAU CÔTIERS

RAPPORT D'ACTIVITES 2022

1. Présentation de la structure et du territoire ... *Page 1*

1.1. La structure porteuse du SAGE : le syndicat mixte
1.2. Le comité syndical
1.3. La Commission d'Appel d'Offres (CAO)

2. Bilan des actions réalisées en 2022 ... *Page 4*

2.1. Animation de la CLE et de ses commissions thématiques
2.2. L'élaboration du projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)
2.3. Animation du Contrat Territorial Eau
2.3.1. Préserver et restaurer les milieux aquatiques
2.3.2. Améliorer la qualité de l'eau
2.3.3. Sécuriser et gérer la ressource en eau
2.3.4. Communication, sensibilisation et animation

3. Revue de presse ... *Page 20*

4. Bilan financier 2022 ... *Page 24*

4.1. Dépenses 2022 réalisées
4.2. Subventions 2022 accordées

5. Perspectives 2023 ... *Page 25*

Personnel du syndicat
Olivier COQUIO, animateur du SAGE
Guillaume DA SILVA (0,5 ETP) chargé de mission « Qualité de l'eau et Milieux aquatiques
Line CERISIER chargée de mission « bocage »
Andréa QUERVILLE, animatrice du Contrat Territorial Eau 2020-2025

Rapport présenté au comité syndical du 26 avril 2023

1.Présentation de la structure et du territoire

Nom de la structure : Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers

Création : **18 mai 2004**

Composition : **5** EPCI compris dans le périmètre du SAGE :

- Agglomération des Sables d'Olonne
- la Communauté de Communes du Pays des Achards
- Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
- la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral
- Agglomération de la Roche-sur-Yon

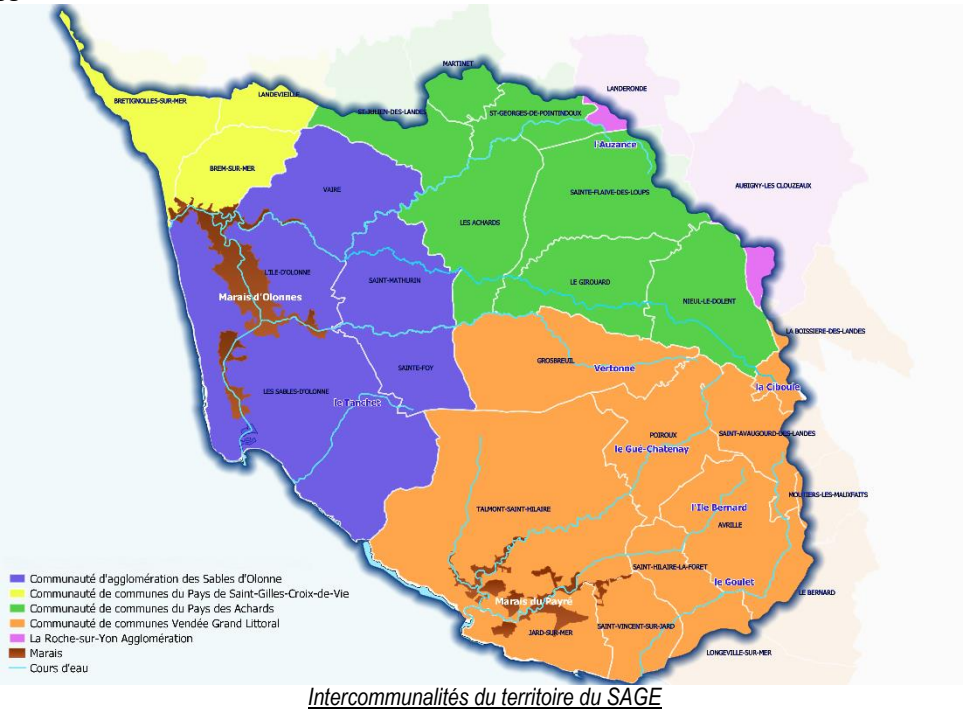

Intercommunalités du territoire du SAGE

Situé au sud-ouest du département de la Vendée, autour des Sables d'Olonne le territoire du SAGE Auzance Vertonne est délimité par l'Arrêté préfectoral du 5 mars 2001.

Enjeux du SAGE :

- Préservation et restauration des écosystèmes aquatiques et humides
- Sécurisation et gestion de la quantité de la ressource en eau
- Amélioration de la qualité de l'eau

1.1. La structure porteuse du SAGE : le syndicat mixte

Président : Edouard De LA BASSETIERE

Membres du comité syndical : **16** délégués

Compétence statutaire : par arrêté préfectoral n°2018-DRCTAJ-3-224 du 2 juin 2018 :

« Dans le cadre des objectifs de gestion équilibrée de la ressource en eau tels que définis à l'article L.211-1 du code de l'environnement, le SMAV assure **l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques**, notamment la réalisation de toute étude, diagnostic ou suivi complémentaire de la qualité des eaux en lien avec les mesures ou les objectifs du SAGE »

Evolutions 2022 pour la compétence de gestion des Milieux Aquatiques (GEMA)

Dans le cadre des réflexions du bilan du Contrat Territorial Eau 2020-2022 et du nouveau contrat 2023-2025, le SMAV et ses collectivités membres ont échangé sur les possibilités d'harmoniser la mise en œuvre de la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) à l'échelle du SAGE.

Ainsi, le 13 septembre 2022, le comité syndical a décidé de transformer le SMAV en syndicat à la carte avec une nouvelle compétence facultative GEMA, transférable pour ses membres de façon totale ou partielle.

Un nouvel arrêté sera pris début 2023 pour une modification des statuts au 1er mars 2023.

Personnel : **5 personnes** pour **3,6 ETP**

- Olivier COQUIO → Animateur du SAGE (1 ETP)
- Guillaume DA SILVA → Chargé de mission « qualité de l'eau et milieux aquatiques » (½ ETP) **jusque juin 2022** (fin de mise à disposition de Vendée Grand Littoral)
- Line CERISIER →Chargée de mission « bocage » (1 ETP)
- Andréa QUERVILLE → Animatrice du contrat Territorial Eau 2020-2025 (1 ETP)
- Pôle *Ressources :*
  - Sandrine PAYE → RH et comptabilité mise à disposition par le syndicat mixte Vendée Cœur Océan) : 0,1 ETP remplacé en Mai par Astrid CHAPALAIN -

1.2. Le comité syndical

Le comité syndical s'est réuni **4** fois en 2022.

Réunion du comité syndicat du 02 février 2022, Vairé

- Bilan technique et financier 2021
- Débat d'orientation Budgétaire
- Attribution du marché pour les études de restauration du lit des cours d'eau dans le talweg naturel
- Plan de financement PTGE dans le cadre de la demande d'un FNADT (fonds Etat)
- Mise à disposition du service commande publique de Vendée Grand Littoral
- Point d'informations

Réunion du comité syndical du 23 février 2022, Les Sables d'Olonne

- Validation du bilan d'activités 2021 du SMAV et objectifs 2022
- Approbation du compte administratif 2021
- Approbation du compte de gestion du receveur 2021
- Affectation des résultats pour 2022
- Vote des participations des collectivités pour l'année 2022
- Vote du budget primitif du SMAV pour l'exercice 2022
- Points d'information

Réunion du comité syndical du 13 septembre 2022, Sainte-Foy

- Approbation du compte-rendu du dernier comité syndical (23 février 2022)
- Modification des statuts du SMAV en lien avec la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA)
- Création d'un poste de technicien Milieux Aquatiques
- Décision Modificative n°1 pour l'étude HMUC (réaffectation en section de fonctionnement)
- Financement incitatif à la déconnexion ou à l'effacement de certains plans d'eau
- Attribution du marché de travaux FILTR'EAU
- Convention « Prestation Paie Dématérialisée » avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée
- Points d'informations sur les dossiers en cours

Réunion du comité syndical du 15 décembre 2022, Grosbreuil

- Approbation du compte-rendu du dernier comité syndical (13 septembre 2022)
- Point sur les statuts du SMAV
- Validation du programme d'actions du SMAV pour le CT Eau 2023-2025
- Convention pour l'accompagnement à la mise en œuvre des MAEC 2022 sur le bassin versant du SAGE Auzance Vertonne dans le cadre d'une opération collaborative entre le Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers et les autres bénéficiaires
- Animation des MAEC sur le bassin versant du SAGE Auzance Vertonne dans le cadre d'une opération collaborative entre le Syndicat Mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers et les autres bénéficiaires (Campagne 2023)
- Convention de mise à disposition de personnel du syndicat Mixte Vendée Cœur Océan
- Convention de mise à disposition de moyens entre le syndicat Mixte Vendée Cœur Océan et le SMAV

1.3. La Commission d'Appel d'Offres (CAO)

La CAO ne s'est pas réunie en 2022.

2.Bilan des actions réalisées en 2022

Clé de lecture par rapport à ce qui avait été envisagé pour 2021

Action réalisée ***Action partiellement réalisée*** ***Action non réalisée / reportée***

2.1. Animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et ses deux commissions thématiques

Réunion de la CLE du 02 mars 2022, à Talmont-Saint-Hilaire

1. Election du 3ème Vice-Président et modification de la composition du bureau
2. Contrat Territorial Eau (CT Eau)
   - Bilan 2021 et programmation 2022
   - Calendrier pour l'élaboration du CT Eau 2023-2025
3. Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)
   - Lancement de l'étude HMUC
   - Inventaire des plans d'eau
4. Bilan d'activités de la CLE 2021
5. Informations diverses

Décisions :

- ➔ Election du 3ème Vice-président : décision reportée
- ➔ Validation de la programmation 2022 du Contrat Territorial Eau et de l'ajustement financier en termes de subventions,
- ➔ Projet de Territorial pour la gestion de l'Eau : validation du calendrier d'étude et de la méthode générale pour l'étude HMUC
- ➔ Validation du rapport d'activités de la CLE pour l'année 2021

Pour le CT Eau, la Commission locale de l'Eau a constaté une sous-réalisation actuelle des actions notamment pour le volet milieux Aquatiques et a souhaité rappeler aux différents maitres d'ouvrage du contrat les engagements validés au départ.

Pour le PTGE, le lancement de l'étude HMUC a également été l'occasion de faire un point d'information sur les inventaires de plans d'eau réalisés en régie par le SMAV sur le territoire sur quelques sous-bassins versants prioritaires.

Des informations ont également été échangées concernant la qualité de l'eau et sur la cartographie réglementaire des cours d'eau.

Commission Milieux Aquatiques

Réunion du 04 juillet 2022, à Talmont-Saint-Hilaire, au siège de la communauté de communes Vendée Grand Littoral

Ordre du jour :

- Validation d'un prévisionnel d'actions pour le volet Milieux Aquatique du CT Eau 2023-2025
- Etat d'avancement des études en cours (continuité écologique plans d'eau, remise dans le talweg naturel)
- Etat d'avancement du programme d'actions sur le Gué Chatenay (Département)
- Informations et questions diverses

Commission ressource en Eau

Réunion du 20 janvier 2022, en visio et aux Achards

Ordre du jour :

1. Etat d'avancement du programme FILTR'EAU du CTEau et programmation 2022
2. Etat d'avancement du volet agricole du CTEau et programmation 2022
3. Réutilisation des eaux usées (REUT) pour l'irrigation agricole : enjeu et pistes de travail en lien avec le PTGE
4. Inventaire des plans d'eau : bilan d'un sous bassin versant
5. Informations et questions diverses

Réunion du 25 février 2022, en visio et aux Achards

Ordre du jour :

1. Programme FILTR'EAU du CTEau
   a. Méthode de caractérisation des haies et des zones tampons par rapport à la qualité de l'eau
   b. Méthode de diagnostic FILTR'EAU à l'échelle des sous bassins versants
2. Informations et questions diverses

Réunion du 12 juillet 2022, à Sainte-Foy

Ordre du jour :

1. Volet FILTR'Eau
   a. Bilan synthétique du CTEau
   b. Programmation 2023-2025
   c. Présentation des projets FILTR'Eau
2. Volet Agricole
   a. Bilan synthétique du CTEau
   b. Programmation 2023-2025
3. Volet quantitatif
   a. Bilan synthétique du CTEau
   b. Programmation 2023-2025
4. Informations et questions diverses

2.2. Elaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

L'Auzance en assec : le territoire subit une contrainte hydrologique forte pour l'amélioration de la qualité de l'eau

Rappel du contexte

L'eau dans les cours d'eau du territoire du SAGE Auzance Vertonne se fait rare à certaines périodes de l'année : à partir du mois d'avril parfois et jusqu'aux premières pluies importantes de l'automne, la disponibilité en eau est très faible. Ce contexte hydrologique rend plus vulnérable la qualité de l'eau et des milieux (concentration des rejets, augmentation de la température et dégradation de la qualité de l'eau, perturbation de la vie biologique…).
Ce contexte hydrologique est naturel mais il peut être aggravé par les nombreux plans d'eau ou prélèvements en eau s'ils ne sont pas faits à une période abondante en eau, et la problématique est également accentuée par la problématique du réchauffement climatique.

Le territoire est pourvu d'un grand nombre de plans d'eau. Après une première approche cartographique, on compte **environ 1200 plans d'eau de plus de 1000 m² sur le territoire du SAGE** avec des secteurs plus ou moins denses. Certains d'entre eux, moins de 15 % en nombre, sont utilisés pour prélever de l'eau pour l'irrigation agricole, pour la retenue eau potable de Sorin-Finfarine et pour les golfs (2 cas). En 2018, 165 points de prélèvements sont référencés et connus au titre de la redevance à l'Agence de l'eau pour un volume total prélevé de 8,8 millions de m3.

Règlementairement, le territoire subit chaque année des restrictions d'usage au niveau préfectoral car les débits des cours d'eau passent sous certains seuils critiques. D'autre part, le **territoire est classé en 7B-3 dans le SDAGE Loire-Bretagne** (Bassin avec un plafonnement, au niveau actuel, des prélèvements à l'étiage pour prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif). Ce classement interdit tout nouveau prélèvement à l'étiage, c'est-à-dire entre le 1er avril et le 31 octobre (la création d'un plan d'eau doit prévoir un système de déconnexion pour se remplir en hiver et ne rien intercepter sur la période d'étiage).

Aujourd'hui le territoire est concerné par une évolution possible en **Zone de Répartition des Eaux (ZRE)** mais suite à une phase de concertation, l'Etat propose de temporiser cette décision en cas d'engagement du territoire dans un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE).

Cadre et intérêts d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

Cadré par les instructions gouvernementales **du 4 juin 2015 relative au financement par les agences de l'eau des retenues de substitution** et **du 7 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)**, le PTGE est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs, etc...) permettant d'**atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques**, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. Le PTGE doit intégrer l'enjeu de préservation de la qualité des eaux (réductions des pollutions diffuses et ponctuelles).

Dans son objectif d'équilibre entre besoins et ressources disponibles, le PTGE doit aboutir à un **programme d'actions qui détaille les volumes d'eau associés aux actions** en précisant la période de prélèvement (étiage et hors étiage). En l'absence de répartition de volumes par le SAGE, **le PTGE doit aboutir à la répartition, sur toute l'année, des volumes d'eau par usage** et doivent respecter les équilibres hydrologiques, biologiques et morphologiques.
La répartition détaille les volumes destinés au stockage d'eau existant et le cas échéant les volumes attribués aux nouveaux ouvrages de stockage d'eau et de transfert à mettre en place, leur part de substitution et leur part éventuelle de développement des prélèvements.

L'horizon temporel pour l'élaboration d'un PTGE devrait être de 2-3 ans.

Leviers possibles à intégrer dans un plan d'actions PTGE

Recherche de sobriété et d'optimisation des différents usages de l'eau
Système de comptage de l'eau et modernisation des réseaux
Maîtrise des consommations et diagnostics
Recyclage de l'eau (exemple : REUT)
Augmentation de l'efficience en eau de l'irrigation (modernisation du matériel et du pilotage, changement de technique, adoption de nouvelles pratiques culturales, conseil technique)

Stockage d'eau ou transfert (s'il contribue à l'atteinte de l'équilibre, non systématique)
Création de retenues de substitutions
Solutions fondées sur la nature (restauration des zones humides, « désartificialisation » des sols, infiltration des eaux pluviales, revitalisation des cours d'eau)

Transition agro-écologique de l'agriculture
Transformation de systèmes de cultures
Modification des espèces et des variétés cultivées
Mise en place de nouveaux systèmes d'élevage et de prairies (agroforesterie, mise en place de haies, bonne gestion des sols)

Etude HMUC

Afin d'élaborer le PTGE et son programme d'actions, une étude poussée est nécessaire pour quatre volets thématiques :

H : Hydrologie

Connaitre les débits, la disponibilité de la ressource et les pressions impactant les débits

M : Milieu

Connaitre les besoins des milieux

U : Usages

Connaitre les besoins en eau et les rendre compatibles à la ressource disponible

C : Climat

Connaitre les conséquences du réchauffement climatique et les atténuer

Cette étude est financée à 100% pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

En parallèle de cette étude, le SMAV s'attache également à recueillir des données de terrain complémentaire sur :

- **Les débits des cours d'eau**, avec la mise en place depuis 2022 de 10 points de mesures avec des relevés tous les 15 jours, et une station de relevé en continu sur l'Auzance également ;
- **Les plans d'eau**, avec des inventaires sur des secteurs prioritaires.

Périmètre de l'étude HMUC, inventaire des plans d'eau et mesures des débits

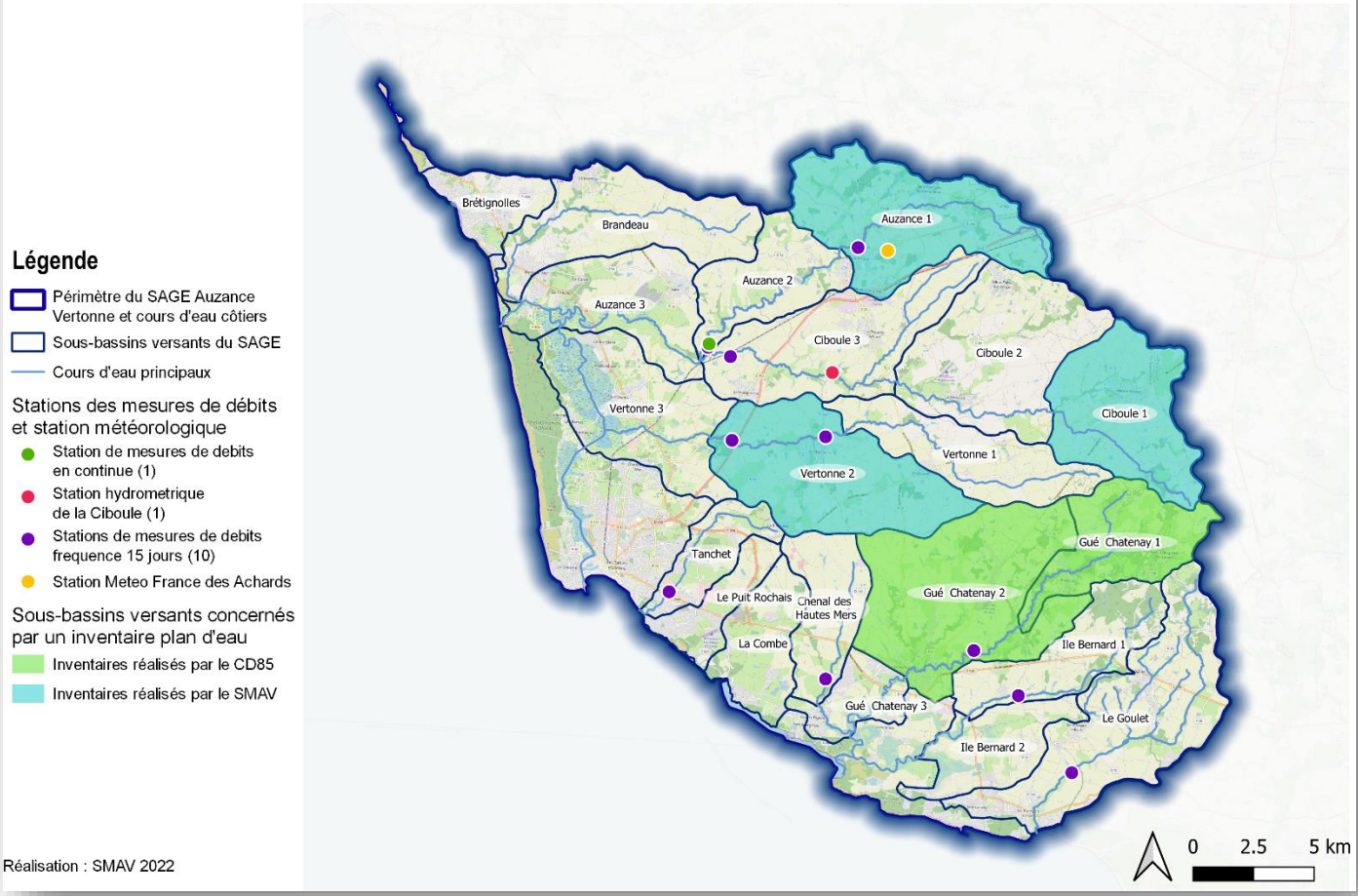

Calendrier d'élaboration du PTGE

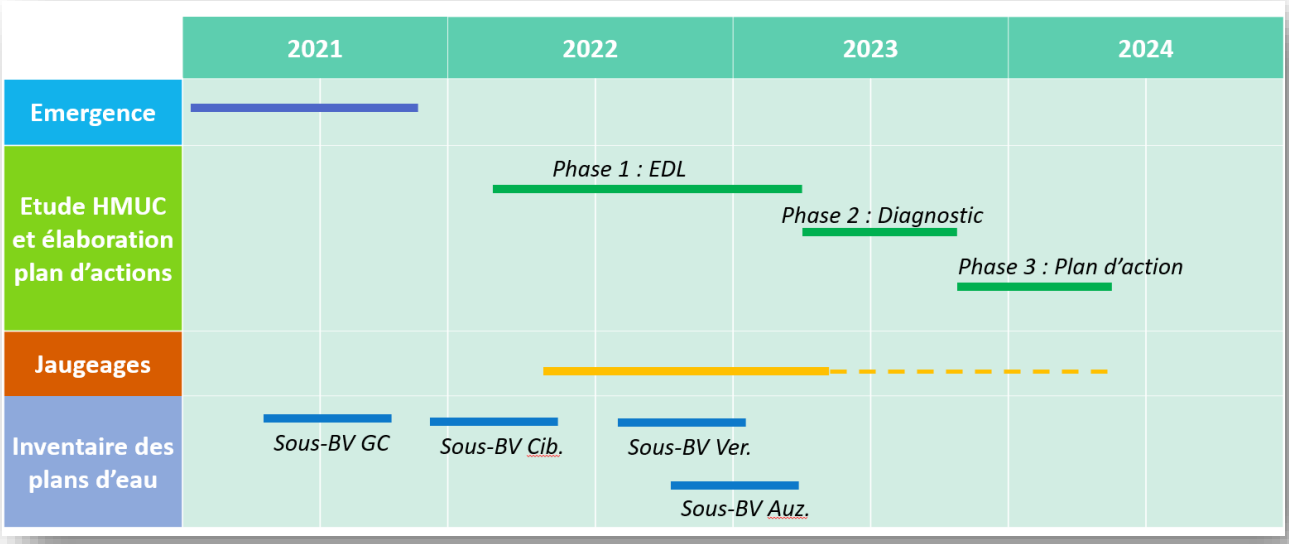

Actions prévues en 2022

Lancer l'élaboration du PTGE er réaliser les premières phases d'étude HMUC

- *Suite à la validation d'une feuille de route en 2021, l'étude HMUC a été lancée en CLE le 2 mars 2022*
- *Un comité technique s'est réuni à 3 reprises*
- *La phase 1 d'état des lieux est en cours et finira au premier semestre 2023*

Mesures des débits des cours d'eau

- *Depuis le 24 mai 2022, le SMAV s'appuie sur les services du bureau d'études HYDRO CONCEPT pour réaliser une campagne de jaugeages des débits tous les 15 jours sur 10 points de suivi (cf. carte ci-dessous).*
- *Par ailleurs, une station en continu a également été installée sur la rivière de l'Auzance (cf. carte ci-dessous).*

Faire le bilan de l'inventaire des plans d'eau sur le sous-bassin versant test Ciboule 1 et proposer une poursuite à la démarche (inventaire d'autres sous-bassins versants)

- *L'inventaire réalisé sur le sous-bassin amont de la Ciboule a été restitué en commission Ressource en Eau le 20 janvier 2022 puis à la CLE du 2 mars 2022*
- *Une réunion technique de terrain a eu lieu le 21 avril avec les partenaires financiers et institutionnels, notamment l'Agence de l'eau, la DDTM et l'OFB*
- *Deux autres sous-bassins ont été lancés pour les inventaires et seront restitués en 2023 : sous-bassin Vertonne 2 et sous-bassin Auzance 1*

- Lancer une réflexion sur la REUT pour l'irrigation agricole avec les EPCI, le SMAV et la CLE

  - *Cette action est réinscrite dans le CT Eau 2023-2025 mais les financeurs souhaitent avoir une vision globale de la ressource en eau via l'étude HMUC avant d'engager une action de REUT*

Un comité technique pour suivre l'étude HMUC

Réunion du 06 mai 2022, en visioconférence et à la communauté de communes du Pays des Achards
Ordre du jour :

1. **Rappels des objectifs** de la phase 1 et validation des données nécessaires
2. Etat d'avancement de la **collecte des données** pour chaque volet HMUC (tableau en PJ)
3. **Etat des lieux hydrologique** : rappels des différentes méthodes existantes applicables au territoire et proposition d'une campagne de jaugeages ponctuels
4. Réunions des acteurs et des usagers de l'eau

Réunion du 28 juin 2022, aux Achards
Ordre du jour :

1. Validation des données d'entrée pour chaque volet Usages / Milieux / Climat (y compris plans d'eau)
2. Validation d'une méthode complète pour diagnostiquer le fonctionnement hydrologique de l'ensemble des cours d'eau (note en préparation)
3. Réunions des acteurs et des usagers de l'eau : validation d'une organisation

Réunion du 06 décembre 2022, en visio conférence et à la communauté de communes Vendée Grand Littoral
Ordre du jour :

1. Prise de décision sur les stations Météo France à utiliser
2. Présentation de la campagne de jaugeages ayant eu lieu cet été (HydroConcept)
3. Méthodologie de la régionalisation pour l'hydrologie des cours d'eau non pourvus de données de débits
4. Répartition mensuelle des prélèvements
5. Dont parties sur les usages agricoles (SCP)
6. Méthodologie globale sur les plans d'eau
7. Articulation d'une étude de pré-faisabilité de REUT avec l'étude HMUC

2.3. Animation du Contrat Territorial Eau

Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les milieux aquatiques

Etudes en cours Milieux Aquatiques portées par le SMAV

Trois études ont été entamées ou poursuivies en 2022 :

Etudes Milieux Aquatiques en cours

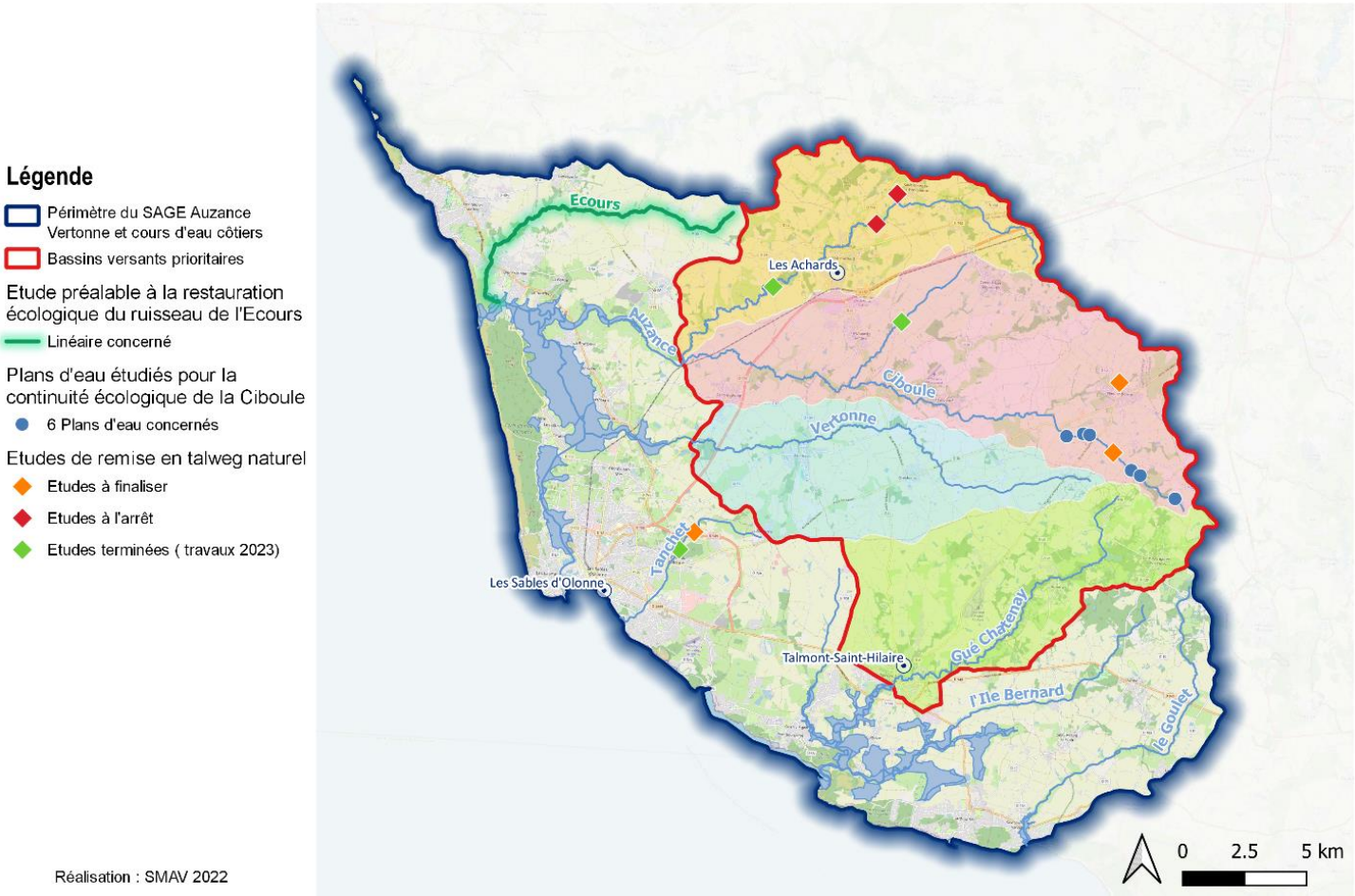

1. **Etude préalable à la remise dans le talweg naturel (8 sites)**

Initialement, l'étude préalable au volet Milieux Aquatiques du CT Eau avait identifié des sites potentiels de remise dans le talweg naturel (9 sites). Ces travaux de restauration de la qualité morphologique du lit mineur permettent de reconstituer des habitats naturels dans le tracé historique du cours d'eau et souvent également de restaurer la continuité écologique.

Certains n'ont pu être mis en route à cause d'un refus des propriétaires et/ou exploitants des sites concernés. D'autre part, par opportunité ou volonté locale, des sites ont été greffés à cette étude. C'est le cas de la Tinetière, du plan d'eau de Saint Georges ou encore des Loges Maltières.

Les 8 sites suivants ont donc été retenus :

Site	Type de projet	Commune	Masse d'eau	Linéaire de cours d'eau étudié	Etat d'avancement
Les Loges Maltiéres	Déconnexion de plan d'eau, effacement de plan d'eau, remise dans le talweg naturel et restauration morphologique	Sainte-Flaive-des-Loups	Ciboule	2 000 ml	Etude terminée
La Guibretiére	Remise dans le talweg naturel et restauration morphologique	Nieul le Dolent		450 ml	Etude en cours
La Tinetière	Déconnexion de plans d'eau	Nieul le Dolent		1 000 ml	Etude en cours
Plan d'eau communal	Déconnexion de plans d'eau	Saint Georges de Pointindoux	Auzance	550 ml	Etude arrêtée
La Lézardière	Restauration morphologique	Les Achards		950 ml	Etude arrêtée
La Méronniére	Remise dans le talweg naturel et restauration morphologique	Vairé		670 ml	Etude terminée
Le Fenestreau	Remise dans le talweg naturel et restauration morphologique	Les Sables d'Olonne	Tanchet	830 ml	Etude terminée
Le Grand Parc	Remise dans le talweg naturel et restauration morphologique	Les Sables d'Olonne	Tanchet	460 ml	Etude en cours

Phasage de l'étude

L'étude a démarré en mars 2022 et prévoit les phases suivantes pour tous les sites :

- PHASE 1 : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC
- PHASE 2 : SCENARIO, CONCERTATION ET AVANT-PROJET
- PHASE 3 : DOSSIER LOI SUR L'EAU ET DIG

2. Etude de restauration de la continuité écologique de la Ciboule (6 plans d'eau)

Certains cours d'eau sont classés par la réglementation au titre de la reconquête de la continuité écologique. Les propriétaires d'obstacles ou d'ouvrages situés en travers de ces cours d'eau ont une obligation de restaurer la continuité écologique. Parmi des ouvrages, ce sont parfois des plans d'eau qui ont été créés en travers des cours d'eau : c'est le cas de 18 plans d'eau à l'échelle du SAGE, dont 6 sont en cours d'études et situés tous dans le même secteur amont de la Ciboule.

Phasage de l'étude pour chaque plan d'eau

Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic	Réalisée
Phase 2 : Proposition de scénarii d'aménagement	Réalisée
Phase 3 : Elaboration des documents réglementaires et de l'avant-projet (Tranche OPTIONNELLE)	En cours

Etat d'avancement de l'étude

Plan d'eau	Etat d'avancement	Scénario retenu
Etang de la Morlière	Diagnostic et scénarios restitués	Aucun
Etang aval de la Grande Vignolière	Diagnostic et scénarios restitués	Aucun
Etang amont de la Grande Vignolière	Diagnostic et scénarios restitués	Aucun
Etang de la Remelière	Diagnostic et scénarios restitués	Aucun
Etang du moulin de la Brunetière	Scénario validé par propriétaire Etude avant-projet en cours	Déconnexion
Etang de la Boutière	Scénario validé par propriétaire Etude avant-projet en cours	Déconnexion

3. Etude préalable à la restauration écologique du ruisseau de l'Ecours

L'Ecours est un affluent de l'Auzance pour une longueur d'environ 15 kms de la source sur Saint-Julien-des-Landes (Pays des Achards) à sa confluence avec l'Auzance.
Ce cours d'eau n'a pas été intégré à la programmation initiale car il n'est ni en liste 1 ni en liste 2 (classements de cours d'eau au titre de la continuité écologique), mais c'est un affluent important de l'Auzance, masse d'eau prioritaire du CT Eau.

Phasage de l'étude

Le COPIL « Ecours » s'est réuni le 26 octobre 2022 pour le lancement de l'étude et pour faire une première restitution de l'état des lieux et du diagnostic.

Phase 1 : recueil des données existantes	Réalisée
Phase 2 : Etat des lieux / diagnostic	Réalisée
Phase 3 : Définition d'un programme d'actions et de son suivi	En cours
Phase 4 : Dossiers règlementaires	

Actions prévues en 2022

Animation du GT Milieux Aquatiques et la commission MA

- *1 commission Milieux Aquatiques*

Maintenance de l'outil SYSMA pour les techniciens GEMAPI

Mise en place des suivis d'indicateurs biologiques

- *Ces suivis sont réalisés pour constater un état biologique du cours d'eau avant travaux : Indice Poisson (IPR) et Indice macro-invertébrés (I2M2). Ils ont été réalisés pour 5 sites en 2022 :*
    - *Fesnestreau, sur le Tanchet*
    - *Guibretière, sur un affluent de la Ciboule*
    - *Loges maltières, sur un affluent de la Ciboule*
    - *Méronnière, sur l'Auzance*
    - *Lézardière, sur l'Auzance*

Finaliser l'étude sur 6 plans d'eau en travers d'un cours d'eau classé en liste 2 (Ciboule)

- *Un COPIL de restitution des 6 diagnostics et des propositions de scénarios possible a été réuni le 4 mai 2022*
- *Tous les éléments de diagnostic et de scénarios possibles ont été restitués individuellement à chaque propriétaire de plan d'eau.*

Réaliser l'étude préalable à la remise dans le talweg naturel pour les sites en tranche ferme

- *L'étude a été lancé pour 8 sites*
- *Le diagnostic et l'avant-projet sommaire ont été restitués au COPIL pour les 8 sites le 18 juillet et le 2 septembre 2022.*

Elaborer une stratégie relative aux Espèces Exotiques Envahissantes, notamment en perspective du prochain CT Eau

- *Cette action n'a pas été réalisée.*

Participer autant que possible à l'élaboration des documents d'urbanisme

- *Suivi des documents en cours d'élaboration ou de révision : SCOT des Olonnes, du PLUi des Olonnes et du PLUi de Vendée Grand Littoral.*

Qualité : Améliorer la qualité de l'eau

Volet agricole

- Animation du groupe technique agricole et FILTR'EAU
  - *5 animations collectives*
  - *3 commissions Ressource en Eau*
  - *4 réunions avec les OPA et des points réguliers pour la mise en place des animations collectives et l'élaboration du CT Eau 2023-2025*

20 octobre 2022, une des animations agricoles collectives s'est déroulée à Talmont-Saint-Hilaire sur le thème de l'autonomie fourragère en élevage laitier

- Coordination des actions collectives des partenaires agricoles (conseil, démonstrations, formations) et individuelles (diagnostics d'exploitations, conseil individuel, contractualisation MAEC des agriculteurs)
  - *15 diagnostics d'exploitation réalisés entre 2020 et 2021, le SMAV étant chargé de coordonner cette action menée par les OPA dans le cadre du C T Eau.*

- Dépôt d'un dossier de Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour 2023

- Information par courrier des agriculteurs puis réunions d'échanges pour différents sujets (CT Eau, MAEC, gestion quantitative, bocage, etc.)
  - *Inventaires FILTR'EAU / 1 réunions MAEC / réunion Auzance 1 pour les plans d'eau*
  - *13 exploitations agricoles ont contractualisé des MAEC à enjeu eau en 2022 pour plus de 230 ha*

TERRITOIRE COUVERT PAR UNE MAEC CONTRACTUALISEE EN 2021 OU 2022 SUR LE BV PRIORITAIRE AUZANCE VERTONNE

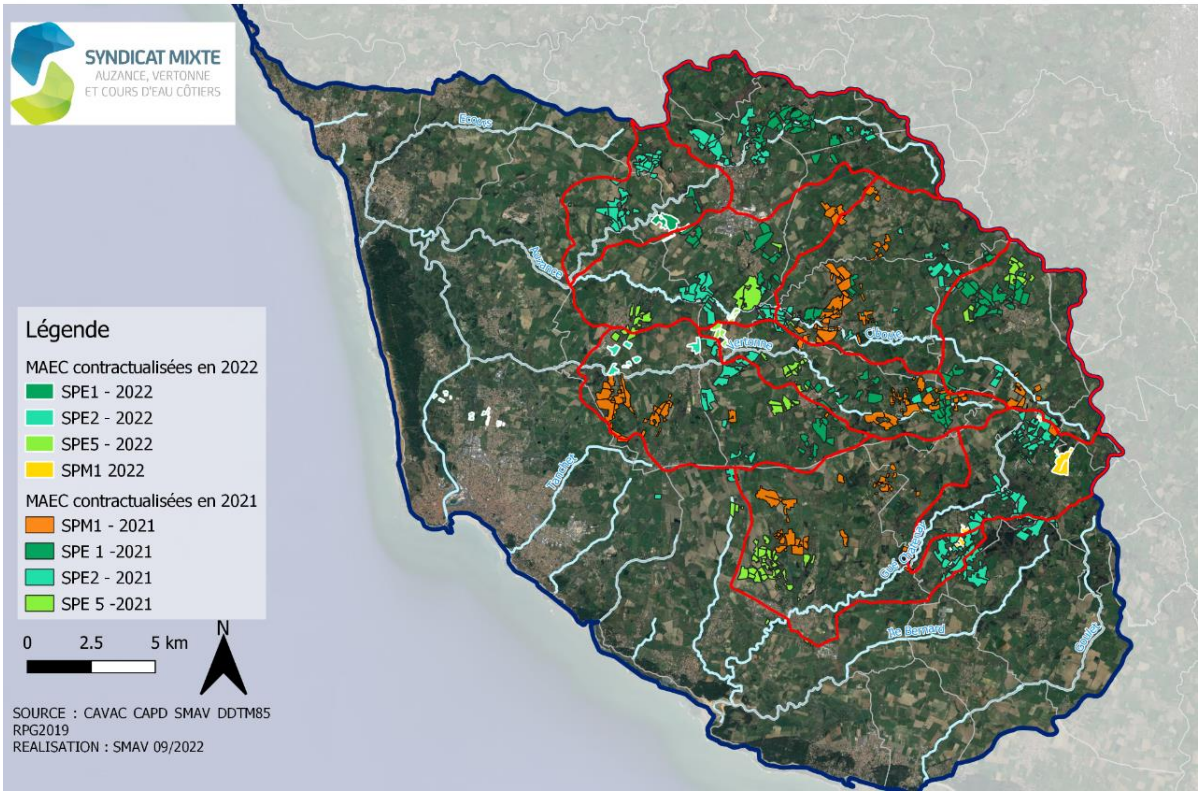

Surfaces agricoles contractualisées en MAEC à enjeu Eau en 2021 et 2022

Programme FILTR'EAU :

- Animation des groupes techniques communaux FILTR'EAU
  - *16/17 communes ayant la présentation de la démarches (groupes communaux ou élus référents) + 1 commune ne souhaitant pas de présentation (présentation directement aux agriculteurs)*
  - *11/17 communes ayant eu une restitution de l'inventaire.*

- Poursuite des inventaires de haies et de zones tampons : couverture totale en janvier 2023
  - *Couverture à 96,5%. Les communes de Vairé et Landeronde seront terminées début 2023.*

- Augmentation de la quantité de travaux de restauration, renouvellement, implantation (objectifs chiffrés CT Eau)
  - *1,665 km de haies plantés / 2,19 ha de boisement / 2 mares.*

Premiers travaux FILTR'EAU (hiver 2022-2023)

Dispositif	Surface / Longueur / Nombr
Mare	2 (dont 1 restaurée)
Haie	1,7 km
Boisement	2,19 ha

Analyse de l'intégration des haies dans les PLU du territoire (règlements graphiques)

- *11/17 communes ayant eu une analyse des haies dans les PLU(i) lors de la restitution des inventaires*
- *1 commune ayant fait évoluer son PLU avec une protection d'une partie des haies*
- *Analyse à poursuivre et proposition de protection à effectuer.*

Action « Ma commune au naturel »

- Enquête et organisation d'un temps d'échange

- Mise en place d'un programme de formations pour les agents des collectivités et les élus
  - *L'action a été reportée à 2023 :*
    - *L'acceptation et la gestion de la flore spontanée : 25 et 26 mai 2023*
    - *Valorisation et réduction des déchets en espaces verts : 11 et 12 septembre 2023.*

- L'exposition « sauvages des rues : belles et rebelles » a été prêtée à X communes
  - *L'exposition « sauvages des rues : belles et rebelles » a été prêtée à 2 communes :*
    - *SAINT AVAUGOURD DES LANDES : exposition du 17 Mai au 12 Juin / balade le 9 Juin 2022*
    - *BREM SUR MER : exposition du 29 Aout au 26 Septembre (prolongé) / balade le 17 Septembre 2022.*

Suivi de la qualité de l'eau

- Suivre la qualité de l'eau et mettre en place le nouvel observatoire automatisé
  - *3 cours d'eau suivis par le SMAV (Tanchet, Ile Bernard et Goulet), en complément des suivis de l'Etat, de l'Agence de l'eau et du Département de la Vendée, pour les autres cours d'eau*
  - *Mise à jour régulière de l'Observatoire de bassin versant sur le site Internet du SAGE.*

Quantité : Sécuriser et gérer la ressource en eau

Cf. Partie Projet de Territoire pour la gestion de l'Eau (PTGE)

Communication, sensibilisation et animation

- Maintenance régulière du site Internet

- Réalisation d'une ou deux lettres agricoles et d'une lettre générale SAGE
  - *2 newsletters*
  - *Pas de lettre agricole*

- Réalisation d'une plaquette thématique sur le thème du bocage
  - *Une plaquette a été réalisée et reprend de façon pédagogique les éléments suivants :*
    - *LES HAIES : généralités*
    - *Les rôles et les intérêts écologiques de la haie*
    - *Création et entretien de la haie*
    - *Valorisation du bois*
    - *Programme FILTR'EAU du SMAV*

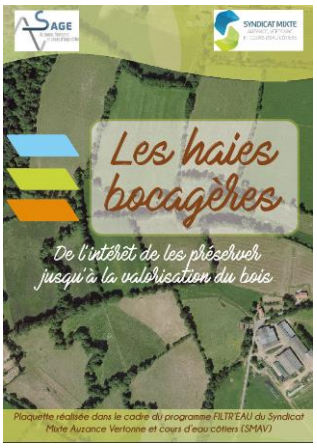

- Mise à jour de l'Observatoire (minimum : suivi qualité de l'eau, consommation eau potable, EEE)

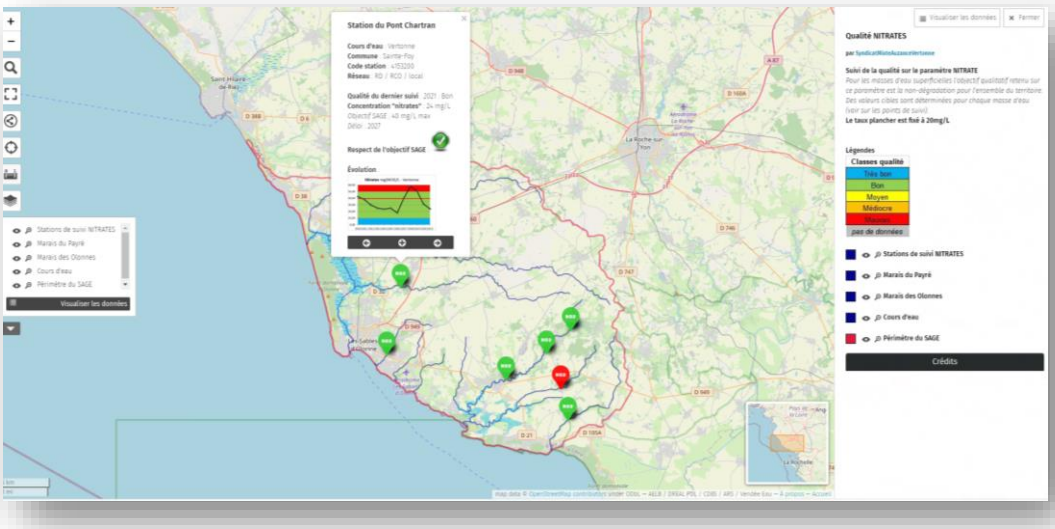

- Réalisation d'un tableau de bord commun SAGE-CT Eau

- Organisation d'une sortie de terrain pour chacune des deux commissions (Milieux Aquatiques, Ressource en eau)

3.Revue de presse

Les Sables-d'Olonne. La reconquête de l'eau « ne passera que par une mobilisation collective »

Le Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers (SMAV) coordonne les actions pour la reconquête de l'eau.

Armel Pécheul de l'agglomération des Sables-d'Olonne ; Édouard de La Bassetière, élu président du Sage ; Olivier Coquio du Smav et Steven Sarreau, directeur général adjoint du service technique de l'Agglomération et de la Ville des Sables. | OUEST-FRANCE

Ouest-France Stéphanie HANCQ Publié le 09/02/2022 à 09h30

Entretien avec Olivier Coquio du Syndicat mixte Auzance Vertonne et cours d'eau côtiers (Smav).

Dans le cadre de la reconquête de l'eau, quelles solutions peuvent être mises en œuvre ?

Souvent, les cours d'eau ont été aménagés et modifiés par l'homme, mais du coup, ils ne remplissent plus leur fonction filtrante. L'idée est donc d'abord d'améliorer les qualités fonctionnelles du cours d'eau, avec par exemple des travaux portant sur la restauration morphologique de son lit dans le talweg naturel [NDLR, chemin naturel].

Il faut aussi limiter les rejets d'eaux usées vers le milieu naturel, grâce au Schéma directeur d'assainissement de l'Agglo, et les rejets polluants des eaux pluviales avec la mise en place d'un Schéma directeur d'eaux pluviales (Sdep).

Qu'en est-il des pratiques agricoles souvent pointées du doigt ?

L'objectif est d'améliorer les rejets plus diffus provenant des parcelles agricoles en amont du bassin-versant, avec par exemple des conseils individuels ou collectifs auprès des agriculteurs afin de poursuivre les efforts d'amélioration des pratiques. Il faut aussi préserver et aménager des zones filtrantes pour le ruissellement de l'eau : c'est le rôle des boisements, haies bocagères, bandes enherbées, etc.

Comment atteindre ces objectifs ?

En mettant en place les actions déjà décrites par l'intermédiaire de l'Agglo grâce à son programme d'intervention en matière d'eaux usées et pluviales ou encore de restauration des cours d'eau. Toutes ces actions sont aussi prévues par le Contrat territorial Eau (CT Eau), qui découle du Sage et est coordonné par le Smav.

Mais le particulier peut-il agir pour améliorer la qualité de l'eau ?

Oui, avec des gestes simples comme ne pas jeter des eaux sales (types eaux de lavages) ou des restes de peinture dans la rue. Contrairement à une idée reçue, les eaux de ruissellement ne vont pas à la station d'épuration mais directement vers la mer ou vers les ruisseaux. L'atteinte des objectifs ne passera que par une mobilisation collective sur le sujet, chacun à son échelle.

Concernant le Tanchet, quels sont les objectifs fixés dans le cadre du Sage ?

Des objectifs chiffrés ont été fixés pour chaque cours d'eau, mais pour le Tanchet, nous ne disposions pas de données au moment de la rédaction du Sage : le syndicat suit ce cours d'eau depuis 2018. Justement, une des actions a été de mettre un suivi plus poussé de ce cours d'eau, comme d'autres rivières.

Mais par défaut, les objectifs de qualité sont ceux de la Directive-cadre sur l'Eau (DCE) : le Tanchet étant classé en « masse d'eau » dans le SDAGE Loire-Bretagne (Schéma directeur et d'aménagement des eaux), les objectifs sont par exemple de 0,2 mg/L, pour le phosphore ou 50 mg/L pour les nitrates.

Qui a compétence pour assurer la police de l'eau et appliquer le Code de l'environnement ?

Une pollution doit être signalée en préfecture au SIDPC (Service interministériel de défense et de protection civile). Les services de Préfecture mettent en place une information auprès de la DDTM (police de l'eau administrative) et de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB, police de l'eau judiciaire). L'OFB vient ensuite constater sur le terrain.

Les Sables-d'Olonne. La reconquête de l'eau « ne passera

que par une mobilisation collective »

Journal des Sables (10 février 2022)

JDS 10/02/2022

SAINT-GEORGES-DE-POINTINDOUX

QUALITÉ DE L'EAU.

La reconquête de la qualité des milieux aquatiques

Dans le cadre du Contrat Territoriale Eau, les premiers travaux de replantation de haies pour la qualité de l'eau ont commencé au lieu-dit de l'Ordreville à Saint-Georges-de-Pointindoux.

Nouvelle haie naturelle filtrante en amont de l'Auzance.

Ces haies sont des zones tampons qui jouent le rôle de filtre pour le transfert de l'eau pluviale vers les cours d'eaux.

Le Smav (Syndicat Mixte Auzance et Vertonne), présidé par Edouard de la Bassetière, la commune, représentée par Jean-François Pérocheau, l'association Chemin Fais-en, des agriculteurs et des propriétaires fonciers se sont associés. Ils ont pu créer, grâce à un échange de parcelles de terrain, cette nouvelle haie sur près de 300 mètres de long, créant par la même occasion, un nouveau chemin de randonnées. Celui-ci part de La Lucilière et rejoint l'Auzance, que l'on peut voir sur la photo, avec le nouvel escalier naturel.

La haie se compose de neuf essences : bourdaine, chêne pédonculé, chêne sessile, érable champêtre, fusain d'Europe, merisier, néflier, prunelier, troène commun. Le feutre de paillage est en fibres végétales biodégradables. Il reste à poser, autour de ces arbustes, des manchons de protection contre les chevreuils, sangliers et autres animaux.

« Un vrai changement de mentalité »

Pour le maire, Jean-François Pérocheau, « nous sommes en amont de l'Auzance, nous nous devons de veiller à sa qualité. Je remercie les agriculteurs qui permettent ces actions. Il y a un vrai changement de mentalité, une prise de conscience et une volonté de tout faire pour l'amélioration de la qualité de l'eau. »

Edouard de la Bassetière : « Cette construction de haies est un plan d'action qui fait suite à l'inventaire des haies bocagères, des dispositifs naturels et à d'analyses des cours d'eau. Les deux à trois premières années, l'entretien sera simple grâce à cette toile de protection mais il faudra prévoir une chartre forestière pour l'entretien de ces haies. Dans une vingtaine d'années, il faudra une charte forestière pour récolter le surplus de bois et en faire, par exemple, du paillage. »

Ces travaux sont financés par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région des Pays de la Loire et du Département de la Vendée.

Exposition Vibrato, ateliers poétiques. « Vibrato » nous invite à naviguer en poésie, tous les sens en éveil. Du bois qui étincelle lorsqu'on l'effleure, un balai de crin qui clame un poème de Rimbaud ou une mer de poèmes que l'on sillonne à l'oreille, gouvernail entre les doigts. Jusqu'au jeudi 31 mars, bibliothèque, 9 bis, rue de la Fontaine. Gratuit.

SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS

Exposition photos de Didier Poiraud-Proux. Jusqu'au lundi 28 février, bibliothèque, 8, rue de la Mairie. Gratuit.

SAINT-JULIEN-DES-LANDES

Festival Chant'appart 2022. Marion Cousineau et Petite. Deux concerts chez l'habitant, ouverts à tous : une artiste Franco Québécoise qui promet de belles émotions. Un duo de femmes et leur complice guitariste qui livrent des portraits subtils de femmes diverses. Vendredi 11 février, 20 h 30, 3, rue du pressoir. Tarifs : 17 €, réduit 9 €, titulaire du RSA : 5€, moins de 12 ans : gratuit. Inscription avant le 9 février. Contact : 06 82 87 25 67, cecilemigne@orange.fr

Les articles du Journal des Sables sont protégés par le droit d'auteur*

*article L 335-2 du code de la propriété intellectuelle

Si vous souhaitez en faire des copies ou les diffuser par internet, assurez-vous d'avoir l'autorisation du CFC.

www.cfcopies.com

Journal des Sables (10 février 2022)

Une haie pour purifier les eaux de l'Auzance

Saint-Georges-de-Pointindoux — La rivière est fortement polluée, selon le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux. L'idée est de créer des zones tampons entre les cours d'eau et les terres.

Le projet

Édouard de La Bassetière, président du Smav. (Photo : Ouest-France)

La nouvelle haie avec les représentants du groupe de travail. (Photo : Ouest-France)

Longue de 300 mètres, piquée de 430 scions d'arbustes, la toute jeune haie qui vient d'être plantée révèle des contours inédits. Car sa fonction n'est pas seulement d'être gardienne de la faune, non plus celle d'être un brise-vent, ni celle d'une clôture de propriétés. La haie dressée en amont de l'Auzance aura pour mission principale de filtrer et de purifier les eaux ruisselant vers la rivière. Une fonction presque inédite, mais hautement vitale selon le Smav, le Syndicat mixte Auzance Vertonne, dont Édouard de La Bassetière est le président.

Car comme 98 % des cours d'eau du département, l'Auzance est fortement polluée. La rivière charrie notamment phosphores, nitrates et divers pesticides en forte concentration. C'est le constat du Sage, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Syndicat mixte Auzance Vertonne (lire ci-contre). « **Nous procédons à des analyses environ tous les mois et demi, et tous nos prélèvements le confirment. C'est dramatique. Il faut agir** », s'indigne Édouard de La Bassetière.

Une haie pour filtrer l'eau

Pour tenter d'y remédier, l'idée du syndicat est de créer des zones tampons entre les cours d'eau et les terres situées en amont. Ces zones aménagées de haies ou de mares permettraient d'intercepter et de filtrer l'eau de ruissellement chargée de ces polluants. « **Elles contribueraient à atténuer la pollution ; l'arbre récupère cette pollution et la digère** », explique le président.

Celle qui vient d'être installée s'étire le long de l'Auzance et en même temps parachève les travaux qui ont réaménagé les sentiers de randonnée ouverts récemment par l'association Chemins Fais'en (Ouest-France du 22 février 2020).

Désormais, la nouvelle haie dessine un corridor vert que les marcheurs vont pouvoir emprunter en longeant la rivière.

Une prise de conscience

« **C'est un petit pas. Mais il faut poursuivre** », défend Édouard de La Bassetière. La haie a pu être réalisée grâce à la collaboration des agriculteurs et des exploitants riverains du territoire. « **On constate une sensibilisation de plus en plus grande des agriculteurs** », signale le président, en citant la possibilité d'intégrer les Mesures agro-environnementales et climatiques, les Maec. « **Ces mesures permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale.** »

Sous l'impulsion du Sage, un groupe de travail s'est constitué localement avec les randonneurs, les chasseurs, les agriculteurs et les élus. « **Nous avons remarqué une réelle volonté d'aboutir. Il a fallu faire un relevé de toutes les haies et des mares existantes, puis examiner les actions à mener pour améliorer la qualité des eaux de l'Auzance. Que tout le monde s'y mette est encourageant** », estime Édouard de la Bassetière.

Vers une filière d'exploitation

C'est ainsi que, sous une bâche constituée de fibres naturelles aux vertus biodégradables, ont été implantés des chênes pédonculés, des érables, des merisiers, des troènes, des néfliers... des essences qui ont été particulièrement étudiées en correspondance avec le patrimoine forestier existant. « **Elles constitueront, dans quelques années, une source d'exploitation à laquelle on réfléchit. Leur entretien pourrait faire l'objet de broyat à utiliser en énergie ou à l'activité agricole** », suggère Édouard de La Bassetière.

Reconquérir la qualité de l'eau de nos rivières

Le Smav, Syndicat mixte Auzance Vertonne, travaille à reconquérir la qualité des eaux des rivières l'Auzance et Vertonne. Il opère sur le territoire des versants de ces deux cours d'eau, un espace qui couvre une grande partie ouest du département. Le Smav a élaboré un document descriptif de l'état des cours d'eau et des actions à envisager pour en améliorer la qualité. Ce document est appelé le Sage, Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

L'acronyme du Sage s'est imposé dans le langage commun pour désigner l'ensemble des actions du syndicat. Son siège est à Talmont-Saint-Hilaire.

Un Contrat territorial eau a été signé en 2020 avec l'Agence de l'eau, la Région et le Département, confirmant un plan d'actions sur six ans. Il s'étend sur une zone prioritaire qui couvre, du nord au sud, la commune de Martinet jusqu'à Talmont-Saint-Hilaire, et d'ouest en est, de la commune de Sainte-Foy à celle d'Aubigny-Les Clouzeaux. Dans ce cadre, le programme Rib'eau finance des opérations volontaires de restauration et d'implantation de zones tampons sur ces bassins-versants de l'Auzance et de la Vertonne.

Renseignements au 02 51 96 84 10. Site : sageauzancevertonne.fr

Ouest France (10 février 2022)

Sécheresse : les cours d'eau tirent déjà la langue

Les Achards — A plus d'un mois de la saison estivale, la situation des cours d'eau est critique en raison de la sécheresse. Les débits sont au plus bas. Du jamais vu depuis près de trente ans.

Repères

Les inquiétudes sont persistantes, d'année en année. Les débits des cours d'eau sont déjà au plus bas, un phénomène extrêmement inquiétant, en plein mois de mai, à près de 40 jours de la saison estivale. Les conséquences écologiques et sanitaires pourraient être substantielles.

C'est le constat préoccupant que dressent les techniciens du Sage, le Syndicat du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, opérant notamment sur le territoire du Pays des Achards et du Talmondais.

Une situation assez inédite depuis plus de 30 ans

Cette situation est assez inhabituelle. Les débits observés depuis le début de l'année seraient globalement réduits de moitié. **« Ceux du mois de mai sont très en deçà des moyennes interannuelles. Pour le moment le débit moyen du mois de mai est de 86 l/s. Il faut remonter à 1990 pour trouver quelque chose de pire »**, fait observer le président du syndicat, Édouard de La Bassetière.

La précocité de ces faibles relevés ressemblerait fort à ceux de 2003, année de triste mémoire pour sa canicule dévastatrice.

Ces données sont les résultats des mesures quotidiennes effectuées auprès de la seule station hydrométrique du territoire, sur la Ciboule, sous le pont de La Renelière à La Chapelle-Achard.

Concentration de matières polluantes

C'est cet observatoire-référence que le Sage utilise pour dresser méticuleusement ses tableaux chiffrés et ses données comparées, des statistiques qui objectivent les quantités et la qualité de l'eau disponible sur le territoire. La collecte est sans appel : l'année entamée est déjà exceptionnelle, conséquence d'un hiver très sec, accentué par des précipitations printanières très déficitaires. D'un point de vue écologique, **« cela entraîne une altération de la qualité de l'eau, augmentant la concentration des substances polluantes et modifiant à terme la végétation des milieux aquatiques »**. D'un point de vue économique et sanitaire **« la dégradation de la qualité de l'eau peut impliquer des surcoûts de traitement pour sa potabilisation alors que la demande en eau potable ne cesse d'augmenter et les ressources pour l'agriculture sont encore en diminution »**, assure le Sage.

Dans l'immédiat, peu de solutions sont proposées. Seules les restrictions de l'usage de l'eau seraient à même de limiter les conséquences de cet épisode climatique. **« Le territoire du Sage Auzance Vertonne est en zone d'alerte à part entière »**, indique le président.

Et malheureusement, cet état n'est pas exceptionnel **« notre territoire est en crise presque chaque année, et cela doit nous encourager à prendre des mesures à plus long terme »**

Parmi les projets les plus en vue, celui très ambitieux du recyclage des eaux usées, un projet appelé REUT, pour Réutilisation des eaux usées et traitées. La station d'épuration des Sables-d'Olonne traiterait les eaux usées et les rejetterait dans le lac du Jaunay où l'usine de production d'eau potable les récupérerait. Le projet est partiellement en cours de réalisation.

Autre point de fixation : les étangs de loisirs qui seraient très gourmands en eau et auraient une incidence directe sur les débits des cours d'eau. **« Notre territoire est fortement peuplé de plans d'eau de loisirs alimentés par des cours qui les traversent et qui maintiennent leur niveau d'eau. Mais en sortie, cela accentue l'étiage de ces cours »**, fait remarquer Édouard de La Bassetière.

L'idée serait de déconnecter les étangs du cours d'eau en le contournant au lieu de le traverser. **« Un inventaire des plans d'eau est en cours sur certains secteurs prioritaires et grâce à des aides financières, nous allons inciter les propriétaires à réaliser les travaux de déconnexion et de contournement »**.

Olivier Coquio, animateur du Sage et Édouard de La Bassetière, président du Sage, sous le pont de la Renelière, où les relevés sont quotidiens. (Photo : Ouest-France)

Ouest France (24 mai 2022)

9

« 2 % des cours d'eau sont en bon état écologique »

Le bon état écologique des cours d'eau est une obligation légale, dans le cadre d'une directive européenne. En Vendée, on en est encore bien loin.

Entretien

Morgan Priol, directrice de la délégation Maine-Loire océan à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. (Photo : DR)

Où en est-on des objectifs légaux (1) sur les cours d'eau ?

La prochaine échéance, pour le bassin Loire-Bretagne, est d'atteindre les 51 % de bon état écologique des masses d'eau en 2027. Nous n'y sommes pas : dans les Pays de la Loire, 11 % des masses d'eau sont en bon état (24 % sur le bassin, 44 % en France, N.D.L.R.). En Vendée, sur 84, cours d'eau, nous sommes passés de 1 % à 2 %. Cela s'est donc un peu amélioré, mais ça reste très faible.

Pourquoi cette faiblesse vendéenne (2) ?

Il faut prendre en compte la géographie, la géologie et l'histoire de la Vendée. Les cours d'eau sont assez courts, avec des pluies relativement modérées, à la différence de la Bretagne. Le substrat granitique, en bout du massif armoricain, fait qu'il y a moins de connexions entre les nappes souterraines et les cours d'eau, à l'exception du Marais poitevin. Tout cela crée des systèmes qui vont manquer d'eau, en particulier l'été, et générer une plus grande concentration de polluants.

On paie aussi des aménagements passés...

Dans l'histoire agraire, le réaménagement de cours d'eau, la création d'ouvrages et de plans d'eau ont perturbé la morphologie. Alors que plus l'eau est dans un cycle lent, comme lorsqu'elle fonctionne avec des zones humides, plus elle a un pouvoir de dépollution.

C'est quoi, un cours d'eau en « bon état écologique » ?

Il y a plusieurs critères. Pour les eaux en surface, on regarde les taux de nitrates, de phosphates, de pesticides, l'oxygène, la température, le PH... Et il y a l'indicateur biologique : s'il y a trop de nutriments, comme le phosphate, il y a une explosion d'algues.

S'il y a trop de pollution, on ne trouve plus certains poissons. Dès lors qu'un des indicateurs biologiques n'est pas bon, cela amène à déclasser le cours d'eau.

Y a-t-il des secteurs plus préoccupants que d'autres (voir infographie) ?

Globalement, ce sont plutôt les cours d'eau du nord-ouest vendéen qui sont en mauvais état.

On est plutôt bon sur le littoral. Nous, nous regardons surtout ceux sur lesquels on pourrait atteindre un bon état. Le Ciboule, le petit Lay, le Marillet-aval, le Ligneron, la Petite Boulogne sont proches du bon état. Il y a des améliorations sur l'Autise amont et la Sèvre niortaise. C'est un travail de longue haleine.

Comment est-il effectué ?

On accompagne, par exemple, les syndicats de bassins-versants dans leurs travaux sur la morphologie des cours d'eau ; le monde agricole sur les pratiques et l'utilisation des pesticides ; les collectivités pour le réseau d'assainissement...

En moyenne, 16 millions d'euros d'aides sont attribuées par l'Agence de l'eau chaque année en Vendée, dont trois millions sur la biodiversité aquatique, la restauration des cours d'eau et des zones humides. De grandes avancées ont été faites sur l'assainissement, et dans le monde agricole, mais il reste des efforts à faire.

En ces temps de sécheresse, on pense aussi beaucoup à la quantité de l'eau...

Les deux sont intimement liées, qualité et quantité. Il y a urgence à travailler de manière globale sur l'eau : on le voit avec cette récente pollution, comme avec la sécheresse précoce.

Il y aura toujours besoin d'eau, mais pour le monde agricole par exemple, il va falloir aller vers des pratiques moins consommatrices.

Recueilli par **Clémence HOLLEVILLE.**

(1) Une directive-cadre européenne de 2000, que la France a traduite dans son droit, fixe l'obligation du bon état des cours d'eau.

(2) En Loire-Atlantique, ce sont seulement 1 % des cours d'eau qui sont en bon état.

120 C'est en millions de m³ – en moyenne – le volume d'eau prélevé chaque année en Vendée. « Les besoins se concentrent surtout l'été, à une période déjà difficile pour les milieux », résume Morgan Priol, à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Avec une particularité vendéenne à l'échelle de la région : les plus forts taux de prélèvements vont à l'irrigation, devant l'eau potable.

État écologique des masses d'eau de surface

Source : AELB (Agence de l'eau Loire Bretagne) Photo : Franck Dubray.

Ouest France (26 juin 2022)

ENVIRONNEMENT. « Sauvages des rues, belles et rebelles »

Brem-sur-Mer est titulaire du label « Terre Saine ». La commune est engagée dans une démarche de reconquête de la nature sauvage. Elle applique à ce titre une gestion différenciée des espaces, mise en action par les agents des espaces verts et élus en charge de l'environnement.

C'est à ce titre qu'elle accueille l'exposition mise à disposition par le Syndicat Mixte Auzance Vertonne « Sauvages des rues, belles et rebelles ».

Jeu de piste au naturel

Si vous ne savez pas que l'ortie dispose de nombreuses vertus, pourquoi le coquelicot porte son nom ou quel est le lieu de prédilection de la giroflée, cette exposition est pour vous. Installée dans le quartier Saint-Nicolas, au fil des ruelles, un quizz guide le promeneur et l'amène à s'intéresser à toutes ces « mauvaises herbes » qu'il rencontre, et à réaliser combien elles sont séduisantes et utiles.

Un cheminement bucolique à découvrir au fil des sentiers.

Dans cette initiative basée sur la charte « Ma commune au naturel », Brem-sur-Mer est alliée au Syndicat Mixte Auzance Vertonne qui met depuis 2018 cette exposition à la disposition des communes et communautés de communes pour sensibiliser le grand public. L'objectif est de provoquer un débat avec la population sur l'acceptation de ces plantes et leur intérêt pour la biodiversité et la qualité de l'eau, la loi Labbé interdit à cet effet tout usage de produits phytosanitaires.

La commune de Brem-sur-Mer est engagée dans la démarche depuis plus de dix années. Elle s'applique aujourd'hui à gérer ces plantes dites sauvages pour les intégrer au paysage, considérant qu'elles sont les preuves vivantes de efforts engagés pour entretenir l'espace public dans le respect de la biodiversité, du rétro-littoral et de la santé publique. La difficulté est parfois d'expliquer cette conduite vertueuse à l'encontre des habitudes et de décrire ces végétations dans leur positivité à tous ceux qui les trouvent encore indésirables, voire « moches ».

Présentation de l'exposition Sauvages des rues.

Explication et découverte

Dans cet objectif de considération de la nature, chacun est invité à déambuler tout au long de l'exposition mise en place, et de la découvrir à l'aide du flyer disponible en mairie. Une balade commentée par un botaniste aura lieu le 17 septembre prochain, à 15 heures et à 16 h 30 pour une heure d'explications sur les vertus, usages, anecdotes des plantes sauvages au long des rues.

Plus d'infos : Mairie de Brem-sur-Mer 02 51 90 55 16 ou Syndicat Mixte Auzance Vertonne 02 51 96 84 10.

Journal des Sables (08 septembre 2022)

4.Bilan financier 2022

4.1. Dépenses réalisées 2022

Dépenses de fonctionnement : **266 050,05** € (hors amortissements, avec rattachements)
Dépenses d'investissement : **112 448 €** (avec restes à réaliser)

	Libellé	2022
		Dépense réalisée
Fonctionnement	Charges à caractère général et de gestion courante	103 052,72 €
	Charges de personnel et indemnités	159 562.95 €
	Charges exceptionnelles	3 434,38 €
	Total Fonctionnement	**266 050.05** €
Investissement	Matériels	1 914.21 €
	Travaux FILTR'EAU	37 347,40 €
	Etudes et suivi de la qualité de l'eau	115 850,52 €
	Total Investissement	**155 112.13 €**

Les charges à caractère générale intègrent le coût de l'étude HMUC pour 87 848,40 € sur 2022 (rattachements compris).

4.2. Financement

Financement de l'animation des projets

La section est financée par l'Agence de l'eau et la Région Pays de la Loire. La mise en place du Contrat Territorial avec de nouvelles actions pour le SMAV nécessite le renforcement de l'équipe technique
La section de fonctionnement du SMAV est financée grâce à :

- **Région Pays de la Loire** : 32 000 €
- **Agence de l'eau** :
  - 70 % pour les postes du SAGE et leurs charges générales
  - 60% pour les postes du Contrat et leurs charges générales
  - 60% pour les opérations de communication ;
- **Participation des collectivités membres**

Financement des projets

Les travaux et études sont financées jusque 80% à l'aide de l'Agence de l'eau et de la Région pays de la Loire, par l'intermédiaire de leur politique d'intervention et du Contrat Territorial Eau signé en 2020.

Subventions perçues en 2022 par le SMAV

AGENCE DE L'EAU		
Nom du dossier	Perçu 2022	
	Fonctionnement	Investissement
Animation SAGE 2022	34 300 €	
Cellule ANIMATION CT 2022 Animation générale	15 000 €	
Cellule ANIMATION CT 2022 Technicien bocage	13 500 €	
Etude HMUC	150 000 €	
Etude préalable à la remise du cours d'eau dans le talweg naturel		18 000 €
Suivi des indicateurs biologiques des travaux du volet « Milieux Aquatiques »		2 500 €
Etude de restauration du ruisseau de l'Ecours		3 125 €
Travaux FILTREAU 2022		10 375 €
	212 800 €	**34 000,00 €**

REGION PAYS DE LA LOIRE		
Nom du dossier	Perçu 2022	
	Fonctionnement	Investissement
Cellule ANIMATION SAGE et animation CT 2021	16 000 €	
Cellule ANIMATION SAGE et animation CT 2022	16 000 €	
Etude de la restauration de la continuité écologique sur les plans d'eau de la Ciboule		9 000 €
Etude préalable à la remise du cours d'eau dans le talweg naturel		18 000 €
	32 000,00 €	**27 000,00 €**

5.Perspectives 2023

De façon synthétique, les priorités de 2023 sont les suivantes :

- **Coordonner le Contrat Territorial Eau (CT Eau) 2023-2025** et réaliser les actions du SMAV
- **Poursuivre l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**

Objectifs et actions prioritaires 2023

		MILIEUX AQUATIQUES
OBJECTIFS	1	Coordonner le volet Milieux Aquatiques du CT Eau
	2	Poursuivre les actions du SMAV, les études notamment
	3	Lancer les travaux sous maitrise d'ouvrage SMAV suite au transfert de compétence de certaines collectivités membres
	3	Sensibiliser sur la protection des cours d'eau et des zones humides
ACTIONS	MA1	Recruter un technicien Milieux Aquatiques
	MA2	Maintien des outils de coordination (outil SYSMA, indicateurs biologiques, études, commission Milieux Aquatiques)
	MA3	Elaborer une stratégie relative aux Espèces Exotiques Envahissantes, à annexer au CT Eau 2023-2025 (obligatoire pour financement CD85)
	MA4	Plan d'eau Ciboule liste 2 (6) : Finaliser l'étude pour la déconnexion de 3 plans d'eau et réaliser les travaux pour un plan d'eau
	MA5	Etudes "talweg" (8) : Finaliser les études (avant-projets et dossiers administratifs) pour les sites prioritaires et restituer les résultats pour les autres sites avec projection de travaux ou abandon
	MA6	Projet Loges maltières : finaliser l'étude avec dossier administratif et commencement des travaux en fin d'année si volet administratif réglementaire simplifié en simple porter à connaissance
	MA7	Réaliser l'étude préalable à un programme de travaux sur le ruisseau de l'Ecours
	MA8	Travaux sur Vendée Grand Littoral : Semestre 1 : caler l'organisation du transfert de compétences (services, et le transfert des marchés publics Semestre 2 : réaliser le programme de travaux de 2023 (cf. Ct Eau)
	MA9	Participer autant que possible à l'élaboration des documents d'urbanisme

		QUALITE DE L'EAU
OBJECTIFS	1	Volet agricole du CT Eau : 8 exploitations agricoles à diagnostiquer par les partenaires agricoles et 11 exploitations à accompagner (hors MAEC) 10 exploitations à diagnostiquer dans le cadre des MAEC et 33 à accompagner 4 animations collectives sur des thèmes variés (MOA SMAV)
	2	Mettre en place le Projet Agro-environnemental et Climatique pour les MAEC avec un objectif de 11 nouveaux contrats sur les bassins versants prioritaires et 10 diagnostics MAEC
	3	Poursuivre le programme FILTR'EAU du CT Eau : - Finalisation des inventaires de haies et des zones tampons (couverture totale des bassins versants prioritaires janvier 2023) et rédaction des rapports - Augmenter le volume de travaux : objectif de 6km de haie, 1,25ha de boisement, 10 mares et 3 équivalents mares (mares, fossés à rendents, bandes enherbées, …) - Coordonner les autres maitres d'ouvrage
	4	Améliorer les connaissances sur les rejets industriels et les molécules de pesticides retrouvées dans les cours d'eau
	5	Continuer le suivi de la qualité de l'eau des rivières
ACTIONS	Q1	Animation des GT agricole et FILTR'EAU et de la commission Ressource en eau
	Q2	Animer les actions agricoles (CT Eau, MAEC, gestion quantitative, bocage, etc.)
	Q3	Finalisation des inventaires de haies et de zones tampons (couverture totale des bassins versants prioritaires d'ici janvier 2023) et rédaction des rapports
	Q4	Poursuite et augmentation du volume de travaux de restauration, renouvellement, implantation de Zones Tampons (objectifs chiffrés CT Eau)
	Q5	Analyse de l'intégration des haies dans les PLU du territoire (règlements graphiques) et préconisations à proposer dans les rapports restitués aux communes
	Q6	Démarche "Ma commune au naturel" : organisation de 2 formations
	Q7	Suivre la qualité de l'eau et valoriser les données (observatoire, note, lettre du SAGE ou lettre agricole)

		GESTION QUANTITATIVE
OBJECTIFS	1	Elaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)
	2	Améliorer la connaissance sur les plans d'eau du territoire du SAGE (dont ceux reliés à un prélèvement) et relier la démarche à la continuité écologique (cf. volet Milieux Aquatiques)
ACTIONS	SECU1	Finaliser la phase 1 (état des lieux) et réaliser la phase 2 (diagnostic) de l'étude HMUC
	SECU2	Finaliser les inventaires de plans d'eau sur les sous-bassins prioritaires (3) et en faire le bilan
	SECU3	Lancer une étude de REUT pour l'irrigation agricole avec les EPCI, le SMAV et la CLE
	SECU4	Participer aux actions proposées par les maitres d'ouvrages du CT Eau (CRA, CCI, Vendée Eau)

		ANNIMATION - COMMUNICATION
OBJECTIFS	1	Communiquer et sensibiliser sur certains enjeux liés à l'eau ou aux milieux aquatiques
	2	S'assurer d'une bonne compréhension des enjeux et dynamiser les différentes instances du SAGE (comité syndical, CLE, commissions)
	3	Coordonner et permettre une bonne transition vers le Contrat Territorial Eau suivant (2023-2025)
ACTIONS	COM1	Organiser la signature officielle du CT Eau 2023-2025 avec visites de terrain
	COM2	Maintenance régulière du site Internet
	COM3	Réalisation d'une lettre agricole en début d'année et d'une lettre générale SAGE pour le nouveau CT
	COM4	Participer à des journées de sensibilisation du grand public (Ex : Journée Nature et Saveur CCPA, journée nature de Talmont-Saint-Hilaire)
	COM5	Réalisation d'un guide pour les riverains de cours d'eau
	COM6	Mise à jour de l'Observatoire (minimum : suivi qualité de l'eau, consommation eau potable, EEE)
	COM8	Organisation d'une sortie de terrain pour chacune des deux commissions (Milieux Aquatiques, Ressource en eau)